

N° 018 2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 02 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 14

Procurations : M Alan DUVAL donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Audrey MEUNIER, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M Thomas REVET, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : 1

Secrétaire de séance : Mme Jessica GATTE

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT AJUSTEMENT DE LA MODIFICATION DES EFFECTIFS

Le Maire de Saint-Auvent informe,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Compte tenu d'un l'avancement de grade de Mme Marie Laure GRANG au poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, il convient de supprimer l'emploi de d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 01 mars 2025.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité social territorial réuni en date du 26 mars 2025.

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer un emploi pour répondre aux nécessités du service,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

Article 1 : De supprimer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe.

N° 018 2025

Article 2 : De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 08 avril 2025 :

EMPLOI	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	0	1	TC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	1	TC
Adjoint technique	C	4	4	TNC
Adjoint technique	C	2	2	TC
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	TNC
Adjoint administratif	C	1	1	TC

Article 3 : Que Le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Auvent le 10 juin 2025
Bruno GRANCOING
Maire,

Certifié exécutoire comme tenu :

De l'envoi en Préfecture le : 12/06/2025

De la publication le : 12/06/2025


